

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.  
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
 9 — 04 — — Omnibus.  
 2 — 08 — — soir, Omnibus.  
 4 — 13 — — Express.  
 7 — 11 — — Omnibus.  
 Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
 7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
 9 — 50 — — Express.  
 11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
 5 — 47 — — soir, Omnibus.  
 9 — 59 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
 Dans les réclames . . . . . 30 —  
 Dans les faits divers . . . . . 50 —  
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.  
 Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

L'empereur d'Autriche est parti mercredi au soir de Pesth et est arrivé le lendemain matin à Vienne.

Avant son départ il a, dans un billet autographe, exprimé aux Hongrois ses sentiments de reconnaissance pour les témoignages de fidélité et de dévouement qu'ils lui ont prodigués. « Je m'en vais, dit-il, avec une confiance accrue et avec l'espoir d'un prochain retour. J'ai la conviction que ces belles journées marqueront le début d'une ère nouvelle de prospérité. »

On écrit de Vienne, 21 décembre :

On apprend d'une source digne de toute confiance que la nouvelle donnée par des journaux de Vienne, de l'envoi d'une note autrichienne à Berlin, au sujet de l'affaire des duchés, est complètement controuvée. Il n'a pas été envoyé de note et aucun envoi de ce genre n'est imminent. De plus, il n'a été engagé, ni d'un côté ni de l'autre, de négociations en vue d'arriver à un état définitif dans les duchés.

Le *Moniteur belge* annonce que les ministres ont donné leur démission ; mais que, le roi ayant exprimé le désir de les voir continuer leurs fonctions, ils ont repris la direction de leurs départements respectifs. Mercredi, en effet, Léopold II a présidé le conseil des ministres.

Bien qu'ajournée pour le moment, cette retraite de tout le cabinet belge fait assez pressentir qu'il reconnaît lui-même que sa politi-

que n'est point conforme à celle du nouveau roi.

Selon le *Dublin Express*, la proclamation suivante circule à Dublin sous forme manuscrite :

« Nous vous prions en grâce de ne pas faire de démarche intempêtive ; votre heure n'est pas encore arrivée. Vos ennemis voudraient vous voir faire une tentative prématurée. Nous vous recommandons de vous tenir prêts, car le jour de gloire approche.

» Vous avez dans vos mains le salut de votre pays. Avant peu vous serez libres, et votre pays sera en armes, et sur les ruines de la tyrannie anglaise vous aurez une *république du peuple*, où les citoyens seront soldats et où le drapeau vert flottera sur nos têtes.

» Nous prévenons les Irlandais qui serrent la main aux meurtriers de l'Irlande qu'ils seront traités comme des traîtres. Si l'ennemi pend ou tue, nous aurons nos représailles.

» L'homme qui est maintenant inactif a le cœur d'un lâche et l'esprit d'un sycophante.

» Par ordre du *Comité de Vigilance*. — 10 décembre 1865. — Dieu sauve l'Irlande ! »

On écrit de New-York, 8 décembre :

Le Congrès s'est assemblé et constitué le lundi 4 décembre. Les sénateurs et représentants du Sud n'ont pas paru, en partie, par suite de l'avis, qui leur avait été donné par le président Johnson, que ce serait le plus sûr moyen de se faire bien voir plus tard.

Le message du président Johnson au Congrès, et les rapports annuels émanant des membres du cabinet, ont été présentés en due

forme et lus dans la séance du Congrès du 5 décembre.

Le message et les documents sont considérés comme extrêmement francs, éminemment conservateurs, conciliants, et intéressant tout à la fois nos relations à l'intérieur et à l'extérieur.

La lettre suivante, qui touche à une intéressante question de sécurité générale, a été adressée par M. le ministre des travaux publics aux conseils d'administration de toutes les compagnies de chemins de fer :

Messieurs,

Par la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 21 avril 1865, je vous ai fait connaître que, d'après l'avis de la commission d'enquête sur la construction et l'exploitation des chemins de fer, je consentais à ajourner la mise en communication des conducteurs gardes-freins avec le mécanicien, jusqu'à ce que l'administration fût complètement édifiée sur le résultat des expériences auxquelles étaient alors soumis les appareils électriques de MM. Prudhomme et Achard.

Ces expériences, qui ont eu lieu à la fois sur le chemin de fer du Nord et sur la ligne de l'Est, peuvent être considérées aujourd'hui comme terminées, et l'efficacité des systèmes qui en ont été l'objet, paraît suffisamment démontrée. Les difficultés qui avaient retardé si longtemps l'exécution de l'art. 25 de l'ordonnance du 15 novembre 1846, ont dès lors cessé d'exister, et rien ne s'oppose plus à l'application immédiate des prescriptions réglementaires.

Je vous invite, en conséquence, messieurs,

à prendre les dispositions nécessaires pour que, dans un délai de quatre mois, une communication soit établie entre les gardes-freins et le mécanicien dans tous les trains de voyageurs, et même dans les trains mixtes de votre réseau, soit au moyen du système Prudhomme, soit à l'aide du système Achard, soit même en recourant à tout autre procédé qui paraîtrait préférable et dont l'adoption serait préalablement approuvée par l'administration.

Cette utile mesure serait toutefois incomplète si elle ne recevait une extension que réclame impérieusement l'intérêt de la sûreté du public. Des attentats qui ont eu un douloureux retentissement et des accidents récents, notamment l'incendie d'une voiture à voyageurs sur la ligne de Paris à Lyon, près de la station de Joigny, ont démontré combien il est dangereux de laisser des voyageurs dans un isolement tel qu'en cas de détresse leurs cris et leurs signaux ne peuvent arriver jusqu'aux conducteurs du train, que par des circonstances fortuites. Il ne suffit donc pas de mettre en communication les agents entre eux ; il faut aussi que les voyageurs puissent communiquer avec les agents.

L'expérience ayant démontré que ce problème peut recevoir une solution simple et peu coûteuse, le moment est venu de combler la lacune que présentait, sous ce rapport, l'exploitation des chemins de fer.

Je vous prie donc, messieurs, de combiner un système de communication entre les voyageurs et les agents, avec l'appareil destiné à établir cette même communication entre les gardes-freins et le mécanicien.

## FEUILLETON.

## LES ÉPAULETTES D'AMIRAL.

(Suite.)

Barbari finissait de chanter, Martel, que les contes et chansons de l'avant n'avaient pu distraire de ses rêveries d'amour, venait de remettre dans son étui la bourse au chiffre brodé, Madurec avait silencieusement achevé sa pipe et reprenait en ces termes :

— La princesse aux Mathurins, l'amoureuse à Simon, faisait cas d'un matelot comme toi z'ou moi. D'un Fanfreluchon, qui ne connaissait pas tribord d'avec bâbord, elle n'en voulait ni peu ni beaucoup. Elle gardait soigneusement son petit cœur pour Simon le Borgne, quoiqu'il n'eût qu'un œil. — « Mais, disait-elle, s'il n'a qu'un œil, c'est un œil de matelot qui en vaut quatre ; il a des beaux sentiments, de la générosité, du courage, et les mains dures à la fatigue ; il ne met pas des gants couleur canari ; il bâche dur quand il s'en mêle, et, s'il a dit une parole, il y tient à la vie et à la mort. Voilà ce qui plait dans un homme ! » — Cette princesse-

là, matelots, parlait fichtrement bien, soit dit sans l'offenser, quoiqu'elle fût plus mignonne qu'un pommier en fleurs, une bouche comme corail, des petites dents rangées en ligne, plus blanches que notre pavillon de fêtes ; et des cheveux ramassés en tresses, plus noirs que la soute au charbon, plus reluisants que diamants du Brésil... Et des yeux, mes fils ! Si celui de son amoureux en valait quatre, combien donc en valait sa paire à elle ? Une cinquantaine et une centaine aussi ? Un vrai feu d'artifice, foi de matelot, des flammes de Bengale, des fusées volantes, des soleils, des moines et tout... Pour sa voix, tu n'as jamais entendu musique pareille, ça chatouillait le cœur rien qu'à l'entendre.

Un cri terrible et de fatal augure interrompit le narrateur et fit voler en éclats les doux rêves de l'aspirant.

— Un homme à la mer ! un homme à la mer ! répétait-on de tous côtés.

Les matelots de quart se précipitèrent à leurs postes ; le porte-voix de l'officier fit brièvement les commandements nécessaires pour suspendre la marche du navire, qui mit en panne. Martel sauta dans le

canot de sauvetage ; Cagnard, Frise-Poulet, Barbari, Madurec et plusieurs autres l'y suivirent.

## VI. — LES DEUX PIPES.

Le bruit occasionné par la manœuvre des vergues avait empêché, sans doute, d'entendre les cris de l'homme tombé à la mer : Martel, calculant à peu près l'espace parcouru par la frégate durant son évolution, gouverna de manière à passer à l'endroit même où l'accident avait eu lieu.

Le silence était rétabli ; à fréquents intervalles, l'éleve faisait lever les rames pour prêter l'oreille. Il n'entendait rien. Néanmoins, loin de se résoudre à regagner la *Cléopâtre*, il s'en écartait de plus en plus et regardait autour de lui avec anxiété.

— Je vois quelque chose, dit Cagnard, montrant du doigt un point noir sur lequel on gouverna. L'on ne trouva qu'un énorme monceau de liege jeté à la mer, suivant l'usage en pareille circonstance.

— Les deux bouées sont-elles à l'eau ? demanda Martel.

— C'est la consigne de les laisser tomber toutes deux, répondit un des rameurs.

— Eh bien ! il faut trouver l'autre, l'homme est peut-être dessus.

Il crierait et nous l'entendrions, objecta Cagnard. — Silence ! commanda l'éleve !

Un instant après, il remarqua un endroit peu éloigné où la surface de la mer paraissait un peu plus agitée qu'ailleurs. Au premier abord, il crut avoir entrevu la trace phosphorescente d'un marsoquin ou le sillage d'une troupe de poissons volants ; mais bientôt l'aspect de l'objet flottant ne lui laissa plus aucun doute, et tous les canotiers purent reconnaître comme lui un homme qui nageait de toutes ses forces, traînant à sa remorque la seconde bouée de sauvetage.

— Le voilà ! cria Martel : un bon coup d'aviron, les enfants !

Au moment où le canot toucha la bouée, le nageur plongea.

Cagnard et Frise-Poulet, après en avoir demandé la permission, s'élançèrent à la mer en même temps. L'éleve fit signe de prendre la bouée et de la mettre dans le canot. Il fut fort étonné en voyant un sac de marin attaché sur le vaste bloc de liege.

— Parbleu ! s'écria-t-il, voilà un déserteur comme on n'en voit guère !

Trois hommes qui se débattaient reparurent à la surface de l'eau.

Je me réserve d'arrêter, de concert avec votre Compagnie, les mesures réglementaires que pourra nécessiter le fonctionnement du mécanisme mis à la disposition des voyageurs; mais je ne saurais, dès à présent, trop insister sur sa prompte installation. Je ne doute pas que je ne rencontre chez vous le concours le plus empressé pour satisfaire sur ce point aux vues de l'administration et aux exigences de l'opinion publique.

Veillez, je vous prie, messieurs, m'accuser immédiatement réception de la présente dépêche, et me faire connaître les dispositions que vous aurez prises pour en assurer l'exécution.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Nous lisons dans l'*Opinion nationale* :

« Avant-hier et hier, des protestations bruyantes contre la délibération du conseil académique, ont eu lieu dans le quartier des Ecoles. Les étudiants se sont refusés à entendre les cours, tantôt manifestant leur résolution par des cris et des sifflets, tantôt applaudissant les professeurs qui leur étaient sympathiques, et leur faisant connaître verbalement la détermination qu'ils avaient prise. »

On lit dans la *France* :

« Une vive émotion règne depuis quelques jours parmi la jeunesse du quartier latin, spécialement aux cours de l'Ecole de médecine, qu'on a dû suspendre, tous les professeurs ayant indistinctement vu leur autorité méconnue lorsqu'ils ont voulu commencer leurs leçons. »

« Hier, à l'Ecole de droit, des manifestations de même nature se sont produites. Les cours ont été fermés, et comme les agitateurs continuaient leurs démonstrations sur la place du Panthéon, quelques arrestations ont dû être opérées. »

Aux portes de l'Ecole de droit se trouve affiché l'avis suivant :

Faculté de droit de Paris.

AVIS.

« MM. les étudiants sont prévenus que pour éviter le retour des scènes de désordre qui se sont produites aux cours de l'Ecole de droit, aujourd'hui mardi 19 décembre, lesquelles scènes ont évidemment pour auteurs des personnes étrangères à l'Ecole, il a été décidé par l'autorité supérieure que nul ne sera désormais admis dans les salles des cours que sur la présentation de la carte d'étudiant. »

« En conséquence, et pour donner à MM. les étudiants le temps de se mettre en mesure, les cours n'auront pas lieu demain mercredi, mais il reprendront jeudi matin aux heures accoutumées, et le règlement y sera rigoureusement observé. »

« Le Doyen de la Faculté, PELLAT. »

La plupart des autres journaux ont cru devoir se taire sur ces faits.

— Le ministère de l'agriculture et du commerce s'occupe, à ce qu'il paraît, en ce moment de faciliter le crédit dans les campagnes, et prépare en même temps la modification de quelques articles des Codes relatifs au cheptel.

— On lit dans la *France* :

Les réductions budgétaires ne paraissent pas devoir se borner aux ministères de la guerre, de la marine et des finances. Si nous en croyons certains bruits, que nous n'accueillons qu'avec une certaine réserve, il serait question de diminuer le nombre des cours d'appel. L'économie qui en résulterait dans le budget de la justice serait évaluée à un million environ.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### RAPPORT

Présenté au Conseil municipal (séance du 8 décembre 1865), par M. Labiche, au nom de la commission chargée d'examiner les travaux et comptes du théâtre, ainsi que les questions concernant le square, l'hôtel des postes et le télégraphe.

(Suite.)

III. — 2° DEVIS SUPPLÉMENTAIRE. — DEVIS PRIMITIF DE M. SAINT-LÉON — DEVIS SUPPLÉMENTAIRE CONCERNANT LA SALLE DE SPECTACLE.

Le devis primitif de M. Saint-Léon s'élevait ainsi que nous l'avons déjà dit à 105,003 f. 06 c. Cette somme, nous le répétons, n'a pas été dépassée.

Dans la séance du 25 novembre 1864, l'administration municipale a fait connaître au conseil que M. Saint-Léon avait signalé quelques omissions et proposé quelques améliorations dont la dépense détaillée en un devis supplémentaire s'élevait à..... 17,894 53

Le conseil a voté les crédits nécessaires pour faire face à ces dépenses.

Plus tard, M. le Maire a porté à la connaissance du conseil le chiffre des dommages causés par l'ouragan qui alors venait de renverser la partie commencée de la charpente du théâtre.

Ce dommage s'est élevé à la somme de 4,757 fr. 79 c.

Dont 1797 fr. 94 c. applicables aux travaux commencés par M. Saint-Léon..... 1,797 94

Et le surplus, soit 2,959 fr. 85 c., applicables aux travaux de l'entrepreneur Monmousseau..... 2,959 85

Total égal..... 4,757 79

Si nous récapitulons les diverses sommes ci-

dessus afférentes aux travaux de M. Saint-Léon, nous trouvons celles suivantes :

1° Montant du devis primitif.....	105,003 06
2° Devis supplémentaire.....	17,894 53
3° Paiement du sinistre.....	1,797 94
Au total.....	124,695 53

Nous pourrions nous borner à vous dire, Messieurs, que ces dépenses ont été votées par le conseil; que le conseil a également voté les crédits nécessaires pour y faire face en acceptant les voies et moyens proposés par le Maire pour couvrir toutes ces dépenses.

Mais votre Commission tient à mettre sous les yeux du conseil les articles qui font l'objet du devis supplémentaire dont elle vous a parlé et à vous donner les explications qui peuvent être nécessaires pour apprécier les motifs qui ont déterminé le conseil à voter les nouvelles dépenses que les modifications proposées devaient occasionner.

Voici quel était le devis supplémentaire :

1° Amélioration aux fauteuils des stalles d'orchestre.....	103 50
2° Consoles et culs-de-lampes en carton-pierre.....	185 »
3° Deux banquettes en plus à la première galerie donnant 52 places.....	60 »
4° Poulies, cordages et perches pour les décors.....	1,000 »
5° Portes battantes piquées....	1,782 21
6° Tuyaux d'éclairage pour l'entrée du théâtre, y compris le foyer.	2,200 »
7° Appliques et becs de gaz dans le péristyle, les couloirs, loges d'artistes et servitudes du théâtre.	5,743 82
8° Enfin, chauffage du théâtre avec 4 calorifères, bouches en cuivre, y compris foyer et salle de concert.....	6,820 »
Total égal à la somme sus-indiquée	17,894 53

Les premiers fauteuils présentés par M. Saint-Léon, quoique rigoureusement acceptables, n'avaient pas tout le confortable que l'on trouve ordinairement aux places qui doivent les recevoir.

Le modèle en a été changé, il en est résulté un excédant de dépenses de 103 fr. 50 c. Cette dépense se justifiant d'elle-même par sa modicité et son utilité, le conseil devait la voter.

Il en est de même des 60 fr. pour le prix des 5 banquettes de la première galerie.

Les consoles et culs-de-lampes ainsi que les poulies et cordages n'avaient pas été portés au devis primitif; c'était une omission, il fallait la réparer.

Le devis primitif indiquait comme devant être faites en bois les portes des corridors.

L'expérience a démontré que ce système est défectueux, en ce sens que ces portes se ferment mal ou difficilement et qu'elles occasionnent un bruit désagréable.

Elles ont été remplacées par des portes battantes piquées; cette substitution était nécessaire: ainsi l'a pensé le Conseil, ainsi le pense votre Commission.

Quant aux 5,743 fr. 82 c. relatifs à la dépense de tuyaux nécessaires pour l'éclairage de l'entrée du théâtre et du foyer, aux appliques, becs, etc., la dépense des tuyaux n'avait point été omise au devis primitif; on supposait et on devait supposer que les tuyaux anciens serviraient à nouveau.

Mais M. Thuau, lampiste, revendiqua les tuyaux en question comme étant sa propriété. Il justifia par un écrit émanant de l'ancien maire que sa réclamation était légitime; il fallait donc acheter de nouveaux tuyaux.

Pour les appareils, ils n'avaient pas été portés au devis primitif.

L'architecte avait pensé que, comme dans les autres localités, la compagnie du gaz fournissait les appareils; la compagnie a refusé, il a fallu pourvoir à cette dépense.

Reste la dépense de 6,810 fr. applicables aux calorifères.

Votre première Commission, dans son rapport sur la construction alors projetée du théâtre, vous avait dit, Messieurs, que la salle serait chauffée par un calorifère; mais le devis primitif ne prévoyait aucune dépense pour l'établissement de ce système de chauffage.

L'architecte avait présumé que l'ancien calorifère de la mairie pourrait être rétabli au théâtre.

M. Saint-Léon démontra facilement que ce calorifère depuis longtemps hors de service ne donnerait qu'un chauffage insuffisant; il conseilla l'établissement de quatre calorifères nouveaux; le Conseil vota cette dépense. Votre Commission ne pourrait que vous engager à sanctionner ce vote, si cette sanction était nécessaire.

Nous en avons fini, Messieurs, avec les travaux dont M. Saint-Léon a l'entreprise. Tous ces travaux seront prochainement terminés; les crédits pour les couvrir ont été votés. Nous croyons pouvoir vous assurer qu'ils ne seront pas dépassés, et les voies et moyens pour les solder sont à la disposition de l'Administration.

IV. — 3° DEVIS SUPPLÉMENTAIRE. — TRAVAUX TERMINÉS OU EN COURS D'EXÉCUTION. — NOUVEAUX CRÉDITS DEMANDÉS.

A la dernière séance du conseil, M. le Maire nous a informé que de nouveaux suppléments de dépenses avaient été accusés par l'architecte chargé de la direction des travaux de construction du théâtre.

Ces suppléments de dépenses portent sur les chapitres ci-après :

1° Achat de pierres neuves.....	1,950 10
2° Achat de bois pour la char-	

A reporter. 1,950 10

— Larguez-moi ! ne me tenez pas ! larguez ! criait Requin que l'on reconnut à sa voix et aux formidables jurons dont il coupait ses paroles.

— Crochez ce gaillard-là par les épaules, dit l'aspirant, et vous autres, faites contre-poids.

— Larguez ! ou je vous entraîne tous avec moi, hurla Requin en se penchant au bord du canot.

L'embarcation de la *Cléopâtre* était une yole frêle, d'une marche excellente et très-convenable par le temps qu'il faisait pour sauver un homme tombé à la mer, mais peu stable sur sa quille et d'autant plus facile à faire chavirer, que la plupart des marins se trouvaient du même côté que Requin.

Dès que l'élève eut parlé, deux hommes se jetèrent du bord opposé; tous les autres tâchèrent de hisser malgré lui le déserteur, mais celui-ci avait donné une violente secousse à la yole, que la mer touchait presque au bord; déjà même l'eau pénétrait par les *dames* (sortes de créneaux dans lesquels se placent les avirons).

— Lâchez-le ! cria l'aspirant avec terreur.

— Oui, larguez-le ! mais lui ne larguera pas ! hurla Requin en faisant un dernier effort et prenant pour point d'appui Cagnard et Frise-Poulet qu'il enlaçait de ses jambes.

L'élève saisit la barre de fer du gouvernail pour en frapper le rebelle, mais un paquet de mer entra dans l'embarcation; tous se crurent chavirés. Heureusement il n'en fut rien; le morceau du bordage supérieur était resté entre les mains de Requin; la yole, après quelques brusques oscillations, reprit de nouveau l'équilibre.

Cagnard, Frise-Poulet et le déserteur se débattaient toujours à la mer.

— Laissez-le et revenez ! cria Martel.

Cagnard, aussi vigoureux que son antagoniste, n'eut pas de peine à exécuter cet ordre; Frise-Poulet resta seul entre les mains du baleinier qui plongea de nouveau, l'entraînant avec lui. Toutefois ce mouvement ne fut pas si prompt que l'élève n'eût le temps de demander au quartier-maître son sifflet de manœuvre. Cagnard se hâta d'aller porter secours à Frise-Poulet. Une horrible lutte était engagée.

— Ah ça ! vous autres, prenez-moi vos avirons, et dès que Requin va reparaitre sur l'eau, tapez dessus ! commanda Martel à ses canotiers.

Alors, après avoir écouté le sifflet du patron, il en tira quelques sons aigus, auxquels on répondit de la frégate.

Le premier signal signifiait : *Ecoutez !* le second :

*On vous écoute !*

Martel siffla de nouveau par quatre fois et finit en roucoulant.

La frégate ne répondit plus.

Les trois nageurs reparurent; Frise-Poulet était entre les bras de Cagnard que Requin tirait par les cheveux et cherchait à mettre sous l'eau.

— Au secours ! au secours ! cria le quartier-maître, mon matelot est à moitié mort et...

Il ne put achever, Requin l'entraîna au fond.

Ils n'y restèrent pas longtemps cette fois et ressortirent à l'arrière de la yole.

Martel, levant aussitôt le bras, asséna sur la tête du baleinier un coup de barre capable de briser le crâne à tout autre. Requin ouvrit les mains et resta sans mouvement à la surface de la mer.

Frise-Poulet respirait à peine; ses camarades le prirent des mains de Cagnard et le placèrent dans l'embarcation, le quartier-maître remonta ensuite.

Au même instant, le long du canot passa un énorme requin prêt à haper le farouche matelot qui avait usurpé son nom. Le déserteur fut pourtant encore sauvé à temps et placé à côté de Frise-Poulet.

Ainsi que les oiseaux de proie sont attirés à la suite d'une armée, ainsi les plus voraces des cétacés es-

cortent fréquemment les navires à la mer. On sait qu'ils ne s'attaquent guère à un homme qui se remue et s'agite, tandis qu'ils fondent toujours sur un corps immobile. Le combat des trois matelots avait écarté d'abord le monstre marin qui, une seconde plus tard, eût infailliblement dévoré le baleinier.

Lorsque Martel remonta sur le pont de la *Cléopâtre*, il y trouva le commandant qui l'attendait avec impatience :

— Eh ! Monsieur, que faites-vous donc, voilà un siècle que vous nous avez fait savoir le sauvetage de notre homme ! il ne faut pas perdre une minute dans des cas semblables, la brise peut augmenter, le mauvais temps peut revenir.

— L'on a mal interprété mon signal, à ce que je vois. Je demandais du secours; nous avons failli périr tous tant que nous étions; mon coup de sifflet était celui du canot major : *quatre coups et une rossignolade*.

— Vous aviez raison, dit avec humeur le commandant à l'officier de quart, et s'adressant de nouveau à l'élève : — Eh bien ! Monsieur, que vous est-il donc arrivé ?

(La suite au prochain numéro.)

Report. 1,950 10

penne, façon, main-d'œuvre, four-	
rures des plafonds, etc. ....	16,525 »
3° Toiture et zingage. ....	5,700 »
4° Serrurerie. ....	4,200 »
5° Sculpture. ....	1,100 »
6° Attachements. ....	1,504 »

Total. .... 28,777 10

Votre Commission, Messieurs, a appelé auprès d'elle M. l'architecte pour lui fournir des renseignements sur les excédants de dépense ci-dessus détaillés.

Nous nous bornerons à analyser les explications qui nous ont été données ; le conseil appréciera.

*Pierres. — Crédit demandé, 1,950 fr. 10 c. — Travaux terminés.*

Vous vous rappelez sans doute, Messieurs, qu'en raison de la modification apportée à la construction des murs du théâtre, une économie de 990 fr. 89 c. avait été réalisée.

Mais le gouffre des fondations avait englouti toutes les vieilles pierres, il fallut en acheter de nouvelles pour les besoins de la construction ; ces achats absorbèrent l'économie de 990 fr. 89 c. et occasionnèrent une nouvelle dépense de 1,950 fr. 10 c.

C'est donc une nouvelle dépense à ajouter à celle déjà si énorme des fondations.

*Charpente et planchers. — Crédit demandé, 16,525 fr. — Travaux terminés.*

La somme prévue au devis, main-d'œuvre seulement, était de. ....	7,585 04
La somme dépensée a été de. ....	23,906 04

Excédant. .... 16,525 »

Cet excédant nous a été ainsi expliqué par l'architecte.

Lorsque le devis a été fait l'ancien théâtre était debout.

La majeure partie du bois était masquée par les constructions ; il était très-difficile d'apprécier d'une manière certaine la qualité des uns ; cette appréciation était impossible pour les autres, notamment pour les poutres que recouvraient les plafonds et planchers.

Cependant il s'agissait d'une charpente dont la construction remontait à 75 ou 76 ans, c'est-à-dire à une époque où le bois était moins économisé qu'aujourd'hui, et la charpente à faire pouvait être notablement simplifiée sans nuire à sa solidité.

Il était donc permis de supposer que les bois provenant de l'ancienne charpente suffiraient pour la construction de la nouvelle et qu'il n'y aurait qu'une dépense de main-d'œuvre.

Mais, nous a dit M. Joly, lorsque les arbalétriers et tirants furent descendus, on s'aperçut bientôt que les pièces de bois qui les composaient, au lieu d'être d'un seul morceau, n'étaient que l'assemblage de trois tronçons réunis, circonstance qu'il était difficile de reconnaître alors que la charpente était intacte et que les jonctions étaient masquées par les moises et autres pièces composant le corps de la charpente.

Ces parties de bois ne pouvaient donc plus être employées ; il fallut pourvoir à leur remplacement.

C'est ce remplacement, Messieurs, qui occasionna l'acquisition des sapins dont le prix figure pour 4,500 fr. dans le premier devis supplémentaire.

Quant aux poutres, a ajouté M. Joly, recouvertes par les planchers et les plafonds, il n'était pas possible d'en apprécier l'état.

Quand il s'est agi de les employer on vit qu'elles étaient échauffées et complètement incapables d'être utilisées.

Enfin, a dit M. Joly, les caissons des fondations ont exigé l'emploi d'une grande partie de bois qui, à la suite, étaient hors d'état de servir, et c'est ainsi que s'explique le supplément de dépense sur lequel vous êtes appelé à vous prononcer.

Il est, Messieurs, un autre renseignement que M. Joly a donné et que votre Commission doit vous faire connaître.

M. Joly nous a affirmé que les bois prove-

nant de l'ancienne salle de spectacle, construite, ne l'oubliez pas, Messieurs, par une société particulière, provenaient pour la majeure partie de démolitions, et avaient été employés dans d'autres édifices au moins une fois déjà. Il serait certain notamment qu'une grande partie de la charpente de l'ancien théâtre aurait été établie avec des bois tirés des anciennes boucheries, des ponts et de la saunerie.

Si ces faits sont vrais, et ils le sont parce que M. Joly en affirme l'exactitude, ils expliqueraient facilement la défectuosité absolue d'une partie des bois provenant de l'ancienne charpente, défectuosité qu'il était sans doute bien difficile de reconnaître, alors que l'édifice était debout.

Votre Commission, Messieurs, a cru de son devoir de demander et a demandé à l'architecte pourquoi il n'avait pas fait connaître à l'Administration l'écart survenu dans les dépenses de la charpente aussitôt que cet écart avait été connu de lui.

M. Joly a répondu qu'il avait révélé à M. le Maire l'impossibilité de se servir, pour la nouvelle charpente, des arbalétriers et tirants provenant de l'ancienne, aussitôt qu'il avait, lui-même, reconnu cette impossibilité.

Cela est constant, Messieurs, puisque, vous vous le rappelez, le supplément de dépenses occasionné par cette partie de la charpente, figure au premier devis supplémentaire.

Quant aux autres suppléments de dépenses, et spécialement à ceux provenant du mauvais état des poutres qu'il a fallu remplacer.

M. Joly a dit que la défectuosité des bois ne s'était révélée que successivement ; que la charpente était en cours d'exécution lorsqu'il s'était agi de remplacer les bois défectueux, qu'il était urgent de ne pas s'arrêter, qu'il avait donc pris sur lui d'autoriser les achats.

Votre Commission ne veut ni approuver, ni critiquer, ce qu'a fait M. Joly, à l'honorabilité et aux excellentes intentions duquel elle est heureuse de rendre hommage ; le conseil, encore une fois, appréciera.

Nous ne voulons pas en terminer avec cette partie de notre rapport sans vous dire, Messieurs, comment se compose le chiffre de 16,525 fr. dont le crédit vous est demandé.

En voici le détail :

En achat de bois neuf. ....	11,728 »
Façons, main-d'œuvre, ferrure des plafonds, débit de vieux bois. ....	4,595 »
Egal. ....	16,525 »

Et nous devons ajouter, Messieurs, que ce serait une erreur de croire qu'une grande partie des bois de l'ancienne charpente n'a pas utilement servi à la construction de la nouvelle, car il faut que vous sachiez que s'il n'en avait pas été ainsi, ce n'eût pas été pour 11,728 fr. qu'il eût fallu acheter des bois neufs, mais pour une somme bien supérieure.

Et puis les bois qui n'ont pas servi pour la charpente ont servi aux caissons et leur emploi ainsi n'a pas été inutile.

Les bois entièrement défectueux ont été employés pendant 2 ans au chauffage des bureaux de la Mairie, et cette économie, toute minime qu'elle paraisse, diminue néanmoins, dans une certaine mesure, le chiffre des dépenses.

Enfin, pour ne rien oublier, il faut dire qu'il existe encore quelques bois qui n'ont pas été employés, qui sont susceptibles de l'être et dont le prix peut être évalué à 600 fr.

*Toiture. — Crédit demandé, 5,700 fr. — Travaux en cours d'exécution.*

Le prix de la toiture était porté au devis primitif pour. ....	5,807 »
Le prix réel s'élèvera à. ....	11,952 90

Excédant. .... 6,144 90

Un nouveau crédit de 5,700 fr. est demandé pour solder l'excédant ci-dessus. Il y a lieu de l'allouer, mais votre Commission doit vous expliquer les motifs de l'excédant qui provient d'abord de modifications apportées à la toiture par l'élargissement de la terrasse en zinc et de noues destinées à l'écoulement des eaux

pluviales, et enfin de la substitution du zinc à l'ardoise pour la couverture des corniches.

Voici, au surplus, Messieurs, les explications que M. Joly a fournies pour justifier l'excédant de dépenses dont nous venons de vous parler.

Pour dissimuler le toit, autant que cela était possible, a dit M. Joly, on a abaissé la ligne de faitage, conséquemment ouvert davantage l'angle des arrêtières et donné plus de largeur à la terrasse en zinc.

D'un autre côté, pour faciliter l'écoulement des eaux, préserver les murs de toute humidité, éviter l'encombrement des neiges, dissimuler les tuyaux de descente qui, s'ils avaient été placés sous les halles, auraient été d'un aspect disgracieux et sujets à être rompus ou bosselés par les charges de marchandises ou la malveillance, qui auraient pourri les murs par les moindres fissures, on a dû donner plus de force et de largeur aux chaîneaux et à ces tuyaux de descente.

Enfin on a dû recouvrir en zinc les attiques et les portions de corniches sur lesquelles l'ardoise ne présentait, d'une part, aucune garantie et d'autre part donnait à tout l'édifice un aspect disgracieux.

Votre Commission dans la mesure de ses moyens d'appréciation, vous propose d'approuver les modifications apportées au premier devis et de voter le crédit demandé.

Il est un dernier renseignement que votre Commission veut vous donner, il portera sur les vieilles ardoises provenant de la démolition de l'ancienne salle.

Ces ardoises, suivant ce que M. Joly nous a dit, ont été emmagasinées avec soin dans un magasin spécial loué à cet effet et auquel l'entrepreneur et ses ouvriers n'avaient pas accès. Cette ardoise a été employée à recouvrir le foyer actuel de la salle du côté de la place de la Bilange, dont elle constitue le grand long pan sur la façade principale et les deux raccords de noues en équerre sur les deux façades de la rue de la Comédie et du quai de Limoges.

*Chaînements et serrurerie. — Crédit demandé, 4,200 fr. — Travaux terminés.*

La dépense réelle des chaînements et de la serrurerie s'est élevée à 6,800 fr.

Elle était portée au devis primitif pour. ....	1,600 fr.
Un premier crédit supplémentaire de 1,000 fr. a été demandé et voté. ....	1,000 »
	2,600 »
Nouveau crédit demandé. ....	4,200 »
Egal. ....	6,800 »

Cet excédant, nous a dit M. Joly, se justifie par les raisons suivantes :

La plus grande hauteur des fondations, en déplaçant le centre de gravité et d'oscillation de l'édifice entier, a contraint de s'opposer aux déversements possibles par tous les moyens que la prudence exigeait, et une augmentation notable dans les chaînements, ancrages, goujons et harpons, a été la conséquence forcée de cette élévation imprévue.

D'un autre côté, pour des menuiseries d'une portée, d'une force sortant des conditions ordinaires, il a fallu des ferrures plus résistantes que la serrurerie de quincaillerie habituelle qui avait été prévue au devis, et dans beaucoup d'endroits on a dû substituer la serrurerie à façon pour les gonds, les bandes, équerres et pivots, à la serrurerie légère du commerce.

Enfin, par prudence, on a dû consolider par des armatures en fer, après la mise en œuvre, huit poutres dont le bois un peu suspect ne présentait pas toutes les garanties absolues de solidité, tant au foyer que dans la salle de concert.

*Sculptures. — Crédit demandé, 1,100 fr. — Travaux terminés.*

Suivant le devis primitif, les corniches des colonnes ne devaient être sculptées que du côté de la place de la Bilange, les retours du côté de la rue de la Comédie et du côté du

quai ne devaient pas recevoir cette ornementation.

Ces retours ont reçu la même sculpture que celle qui existe sur la place de la Bilange.

Il a été fait, en outre, deux bandes de sculpture pour encadrer la frise ; ces deux bandes n'étaient pas non plus prévues au devis primitif.

L'exécution de ces travaux a paru utile à votre Commission, et l'excédant de dépenses ci-dessus ne lui a pas semblé susceptible de critique.

*Attachements. — Crédit demandé, 1,504 fr.*

Ces sortes de dépenses sont la conséquence de toute construction. C'est principalement pour y faire face que les devis contiennent toujours une somme déterminée pour dépenses imprévues. Ce crédit ne vous serait pas demandé, si la somme de 11,899 fr. 40 c. portée pour l'imprévu au devis primitif, n'avait pas tout d'abord été entièrement absorbée pour solder l'excédant des dépenses sur les fondations.

Votre Commission vous propose donc d'allouer le crédit demandé.

*(La suite au prochain numéro.)*

Nous pouvons annoncer comme certain que le nouveau théâtre de notre ville sera entièrement terminé dans la seconde quinzaine du mois de janvier.

Nous apprenons qu'un de nos jeunes concitoyens, M. Albert Joly, vient d'être nommé capitaine du génie, et qu'un poste important lui a été confié dans la place de Toulon.

On a généralement le tort de chauffer beaucoup trop les appartements pendant l'hiver ; l'usage des poêles et la facilité avec laquelle on obtient promptement une chaleur élevée en sont la cause. Il ne faut pas que la température soit trop élevée dans les appartements, et en hiver notamment elle ne doit pas dépasser 15 degrés centigrades. La science démontre que, pendant les plus grands froids, il est même plus hygiénique de ne pas tenir le thermomètre au-dessus de 12 à 14 degrés.

Dans les salles d'hôpitaux et dans les chambres des malades, on veille à ce que cette température ne soit jamais dépassée.

Les chambres à coucher, et principalement les appartements des enfants, doivent être tenus à une température assez basse. Il est même prudent de n'y faire que rarement du feu, surtout pendant la nuit.

Mais une mesure de précaution que nous devons rappeler, c'est celle si universellement négligée de renouveler chaque jour, quelque temps qu'il fasse, l'air de tous les appartements. Qu'on se rappelle qu'une personne n'absorbe pas moins de 12 mètres cubes d'air dans les 24 heures !

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Le *Moniteur* publie un décret déclarant d'utilité publique le rachat des péages des ponts de Lyon.

Florence, 21 décembre. — Le ministre de l'intérieur a annoncé aujourd'hui à la Chambre des députés que le cabinet avait donné sa démission et que le roi l'avait acceptée.

La même communication a été faite au Sénat par le général de Lamarmora.

Ce général, suivant une dépêche de Florence, en date de ce jour, aurait été chargé par Victor-Emmanuel de former un nouveau ministère qu'on suppose devoir être constitué aujourd'hui même.

Le ministre des finances déclare accepter la proposition de M. Mancini pour une enquête parlementaire sur les administrations publiques pendant les cinq dernières années.

MM. Crispi, Mordini et Minghetti appuient la proposition d'enquête.

La Chambre renvoie cette proposition à

l'examen des bureaux. Elle adopte ensuite un amendement de M. Boggio réduisant l'exercice provisoire de 3 à 2 mois.

Le projet, ainsi amendé, est voté par 173 voix contre 23.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

MAIRIE DE BAGNEUX.

CONSTRUCTION D'UNE ÉGLISE.

Le Maire de la commune de Bagnaux prévient MM. les entrepreneurs que le samedi 20 janvier, à l'heure de midi, à la Mairie de ladite commune, il sera procédé à l'adjudication des travaux pour la construction d'une église paroissiale.

L'ensemble des travaux s'élève à la somme de 40,000 fr.

Le cahier des charges et les plans sont déposés chez M. Joly-Leterme, architecte à Saumur.

Le Maire de Bagnaux, Ezéchiel DEMAREST. (606)

BULLETIN FINANCIER.

L'activité se soutient à notre Bourse; les cours sont généralement fermes et les transactions multipliées. Cependant la spéculation se porte de préférence sur la généralité des valeurs étrangères. Le 3 0/0 français, que nous avons laissé il y a huit jours à 68-82 1/2, a clôturé hier à 68 1/2 en tenant compte du coupon détaché. L'italien flotte entre 65-85 et 66-10. La dette turque de 45-75 à 44, celle autrichienne de 76 1/2 à 77 1/2 et celle espagnole à 57 fr.

Nos principales valeurs sont fermes. La Banque de France de 3,700 à 3,800 et le Comptoir d'escompte demandé de 1,010 à 1,020; le Crédit foncier de 1,325 à 1,350, et le Crédit mobilier nominal de 905 à 915. Le Crédit industriel et commercial de 685 à 690, et la Société du canal de Suez de 455 à 457-50.

Les chemins de fer sont sans affaires, et la cote, sur les principales lignes, reste nominale. Les porteurs de titres s'abstiennent en vue du coupon à détacher dans quelques jours. Seules, les obligations du Crédit foncier, dont le tirage aura lieu le 22, sont très-demandées. Les obligations mexicaines sont aussi recherchées, avec une hausse qui ne semble devoir s'arrêter qu'après le tirage, c'est-à-dire le 2 janvier.

Deux nouvelles émissions se font en ce moment sur notre place. L'une, l'emprunt ottoman, semble

ne pas offrir aux souscripteurs assez de garantie dans son gage, qui porte en partie sur la taxe frappée par le gouvernement turc sur les moutons de la Roumélie; il aura bien du mal à se couvrir; l'autre, la société des Glacières de Paris, affaire reprise pour la seconde fois, n'est que du réchauffé pour les capitalistes, qui aiment à placer leurs capitaux ailleurs que sur de l'eau congelée.

Après le tirage du Crédit foncier du 22 courant, aura lieu, le 2 janvier prochain, celui des obligations mexicaines, dont le lot principal est de 500,000 francs. La Banque générale des Obligations, rue Tailbout, 5, vend ces titres à crédit, donnant un an pour payer, contre un premier versement de 100 fr. comptant. — P. Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER DE SUITE, MAISON A Saumur,

Rue de l'Ancienne-Messagerie, dépendant de la succession de M. Malbois. S'adresser audit M<sup>e</sup> CLOUARD. (607)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE: PETIT CLOS DE VIGNE

De 27 ares 50 centiares environ, en plein rapport, avec arbres fruitiers et grotte, au Pont-Fouchard, commune de Bagnaux. S'adresser à BRUNEAU, curé de Bagnaux, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une vigne rouge, en excellent état, située à Malmain, canton du Bois de Pocé, commune de Distré, contenant 1 hectare 59 ares 60 centiares, joignant MM. Girault, Billet, le chemin de Pocé à St-Florent, et la vieille route de Saumur à Doué.

S'adresser à M. BURY, docteur-médecin à Saumur, ou à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (591)

TROIS MAISONS

A VENDRE

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

A CÉDER DE SUITE

UN FONDS

DE

COMMERCE DE LIMONADIER.

Beau Matériel,

Droit à un long bail.

S'adresser à M<sup>e</sup> POULET, avoué à Saumur. (604)

A CÉDER DE SUITE,

UNE AUBERGE

Parfaitement achalandée et située dans une position centrale.

Long bail et loyer peu élevé. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n° 6, composée de : au rez-de-chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine; petite cour avec latrines; au 1<sup>er</sup> étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2<sup>e</sup> étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8.

A LOUER

Présentement,

UNE PORTION DE MAISON, PREMIER et SECOND ÉTAGE, Rue d'Orléans, n° 69.

S'adresser à M<sup>me</sup> SEONNET, rue de la Fidélité. (175)

MAISON DE COIFFURE

M. et M<sup>me</sup> EUGÈNE, Coiffeurs,

Ont l'honneur de prévenir que, pour satisfaire à leur nombreuse clientèle, ils se sont adjoint un JEUNE HOMME qui sera intéressé à leur établissement. Ce jeune homme a travaillé à Paris dans les principales maisons de coiffures pour dames. Il se chargera de monter toutes sortes de fleurs qui lui seront confiées.

M<sup>me</sup> EUGÈNE prévient également qu'elle vient d'arriver de Paris, d'où elle a rapporté un très-beau choix d'objets concernant la toilette, tels que coiffures, corsets, broserie, ganterie, parfumerie, bijouterie, et très-jolis peignes pour étrennes.

M. MILON, libraire, rue d'Orléans, à Saumur, demande un apprenti ou un jeune homme intelligent pouvant aider au magasin.

MAGASIN

D'EAUX-DE-VIE ET LIQUEURS

Rue d'Orléans, à Saumur.

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE.

M. Célestin BALZEAU a l'honneur d'informer qu'il vient de se rendre acquéreur du magasin de détail de liqueurs de M. Angelo Bolognesi, situé rue d'Orléans.

On trouvera toujours chez lui un grand choix de liqueurs de toutes qualités, vins fins, français et étrangers, eaux-de-vie, rhum, etc.

M. BALZEAU prévient en outre que, depuis le 1<sup>er</sup> novembre dernier, il a succédé à M. GUBERT, dans le Café des Voyageurs. (595)

BIDIER-CHAMPNEUF

Reçoit des TRUFFES du Périgord, deux fois par semaine; — il tient CONSERVES de toutes sortes; asperges, champignons, sardines, etc. (610)

POUR 5 FRANCS ON DONNE une boîte de papier à lettres, premier choix, timbré en couleur, et un cent d'enveloppes.

A la LIBRAIRIE-PAPETERIE GRASSET, rue Saint-Jean, 1. (402)

Vient de paraître :

HISTOIRES

DU

VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE,

Gentilhomme angevin.

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

EN VENTE :

FIDES

OU

CHRISTIANISME ET PROGRÈS

Par J.-B. COULON,

Membre de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers,

SUIVI DU

CHATEAU D'ANGERS

Poème couronné par la Société impériale d'Agriculture d'Angers,

ET DE PLUSIEURS AUTRES POÉSIES INÉDITES,

Du même auteur,

Un volume in-8°, sur beau papier vélin,

A SAUMUR, au Bureau du Journal et chez tous les Libraires.

NOUVELLE SOUSCRIPTION

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES,

Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes,

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1<sup>re</sup> édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 21 DÉCEMBRE.			BOURSE DU 22 DÉCEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	68 32	» 17	» »	68 22	» »	» 10
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	97 40	» »	» 35	97 70	» 30	» »
Obligations du Trésor. . . . .	465 »	» »	» »	465 »	» »	» »
Banque de France. . . . .	3790 »	» »	» »	3780 »	» »	10 »
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1320 »	» »	» »	1320 »	» »	» »
Crédit Foncier colonial. . . . .	640 »	» »	» »	640 »	» »	» »
Crédit Agricole. . . . .	640 »	» »	1 25	640 »	» »	» »
Crédit industriel. . . . .	695 »	» »	3 75	695 »	» »	» »
Crédit Mobilier. . . . .	882 50	» »	» »	878 75	» »	3 75
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	1010 »	» »	» »	1015 »	5 »	» »
Orléans (estampillé). . . . .	841 25	» »	1 25	838 75	» »	2 50
Orléans, nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	1136 25	» »	1 25	1137 50	1 25	» »
Est. . . . .	522 50	» »	» »	522 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	850 »	» »	3 75	853 75	3 75	» »
Lyon nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi. . . . .	568 75	» »	3 75	571 25	2 50	» »
Ouest. . . . .	545 »	» »	1 25	541 25	» »	3 75
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1705 »	» »	» »	1710 »	5 »	» »
Canal de Suez. . . . .	438 75	3 75	» »	432 50	» »	6 25
Transatlantiques. . . . .	561 25	6 25	» »	560 »	» »	1 25
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	65 45	» 10	» »	65 35	» »	10 »
Autrichiens. . . . .	432 50	» »	» »	432 50	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	431 25	7 50	» »	431 25	» »	» »
Victor-Emmanuel. . . . .	220 »	» »	» »	219 »	» »	1 »
Romains. . . . .	165 »	» »	4 »	165 »	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	487 50	10 »	» »	482 50	» »	5 »
Saragosse. . . . .	230 »	8 75	» »	220 »	» »	10 »
Séville-Xérès-Séville. . . . .	68 75	13 75	» »	60 »	» »	8 75
Nord-Espagne. . . . .	185 »	4 »	» »	170 »	» »	10 »
Compagnie immobilière. . . . .	546 25	1 25	» »	543 75	» »	2 50
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord. . . . .	314 75	» »	» »	314 50	» »	25 »
Orléans. . . . .	308 50	» »	» »	308 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	307 50	» »	25 »	307 50	» »	» »
Ouest. . . . .	308 »	» »	25 »	308 »	» »	» »
Midi. . . . .	306 »	» »	50 »	306 25	» 25	» »
Est. . . . .	302 »	» »	» »	303 »	1 »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.